

REGLEMENT - CONCOURS PHOTO

Journées Botaniques 2023



ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

L'Organisateur du concours photo des Journées Botaniques est l'**Office de Tourisme de Samoëns**, association de loi 1901, situé au 66 place de l'Office de Tourisme, 74340 Samoëns. Représenté par Bruno CHERBLANC, en sa qualité de directeur.

ARTICLE 2 – THEME

Le thème du concours photo est « *Macro-photo et Proxi autour des insectes et des végétaux* ».

ARTICLE 3 - PARTICIPATION

Le dépôt des candidatures est ouvert jusqu'au **dimanche 14 mai 2023 (inclus)**, le concours photo se terminant à l'annonce du vainqueur **le dimanche 11 juin 2023** lors des Journées Botaniques.

La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat.

Sont admis à participer à ce concours photos les photographes amateurs ou professionnels.

Chaque participant devra remplir et signer la fiche d'inscription du concours. Le fait de s'inscrire oblige le concurrent à se conformer et à respecter dans son intégralité ce règlement.

Chaque participant garantit qu'il est l'auteur de la photo présentée et que celle-ci est une œuvre originale. Les organisateurs ne pourront être tenus comme responsable en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.

A la réception du dossier de candidature, les organisateurs prendront le plus grand soin sur les éléments reçus, mais déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol.

Chaque participant ne peut envoyer qu'une photographie au maximum.

L'exif de la photo devra être disponible lors de l'envoi de celle-ci (données de prise de vue).

Les participants autorisent l'organisateur à procéder à toute vérification concernant leur identité et/ou les informations communiquées. Toute information inexacte ou mensongère entraînera leur disqualification et annulation du concours.

Le fait de s'inscrire sous une fausse identité ou avec l'identité d'une autre personne ou de communiquer de fausses informations ou encore de s'inscrire sous plusieurs identités entraînera l'annulation de la participation.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'ENVOI

Pour participer au concours photo des Journées Botaniques, il faut faire parvenir :

- Votre photographie par mail à concoursphotosamoens@gmail.com, via un site d'envoi de fichier lourds (Wetransfert, ...).
- La fiche d'inscription.
- Toute pièce manquante entraînera l'annulation de l'inscription du candidat.

Pour être valide, votre photo devra respecter ses critères :

- 1 photo au format Jpeg, en 300 dpi, profil RGB ou SRGB d'une dimension de 50 cm minimum pour le côté court et de 75 cm maximum pour le côté long.
- Les effets sur les photos, pouvant amener des différences de critères sur la sensibilité et l'intellect du spectateurs et du jury, sont autorisés.

Tous les frais liés à l'envoi des documents se font à la charge du participant. Aucun remboursement de frais de connexion internet ou autre ne peut être demandé à l'organisation.

ARTICLE 5 – MODALITE DE SELECTION

10 candidats finalistes seront sélectionnés pour exposer leurs photos lors des Journées Botaniques le 10 et 11 juin 2023 à la salle des Ecuries du Château à Samoëns.

La sélection des finalistes se fera entre le 15 mai au dimanche 4 juin 2023, par un jury composé de 5 photographes professionnels de la Vallée du Giffre, choisis par l'organisateur de l'événement :

- *Gérard GACHIGNARD*
- *David CASARTELLI*
- *Mylène DUVERNEY JACQUIN*
- *Elise MORGAND*
- *Olga RYNGERT*

Les candidats sélectionnés seront avertis par mail ou par téléphone de leur participation à l'édition 2023 à partir du **lundi 5 juin 2023**.

Les candidats non retenus recevront une réponse par mail de leur non-sélection.

ARTICLE 6 – GAGNANT DU CONCOURS

1 candidat sur les 10 finalistes sera nommé gagnant de ce concours **le dimanche 11 juin 2023** en fin de journée et sera averti par mail et/ou par téléphone le plus tôt possible.

Le gagnant du concours photo sera déterminé par le jury de photographes professionnels stipulée à l'article 5 ainsi que le Maire de Samoëns et ses adjoints.

Ce gagnant se verra remettre 1 hébergement pour 2 personnes pour 1 week-end sur Samoëns (hors vacances scolaires).

ARTICLE 7 – PRIX DU PUBLIC

Un deuxième gagnant sera nommé grâce au vote du public qui aura lieu à la salle d'exposition des Journées Botaniques 2023, le samedi 10 juin et le dimanche 11 juin 2023, sous supervision des organisateurs.

Les votants ne pourront élire une photographie qu'une seule fois. Toute personne votant à plusieurs reprises se verra annuler son vote.

En cas de stricte égalité, la photographie gagnante sera départagée par le jury de photographes professionnels stipulée à l'article 5.

Ce gagnant se verra remettre un tirage de sa photo sur un papier de qualité Fine Art, dans ses dimensions réelles, imprimé et envoyé par l'Atelier du Tirage et le photographe Patrick DELIEUTRAZ.

ARTICLE 8 – ANNULATION ET MODIFICATION

L'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou de modifier le déroulement de ce concours photo des Journées Botaniques 2023 pour toutes les raisons qui la concerne, sans avoir à en justifier.